

■ ENVIRONNEMENT *moselle-est*

Gaz de houille : de nouveaux forages

La préfecture a donné son feu vert à la Française de l'énergie pour de nouveaux forages concernant la recherche de gaz de houille.

Quelles sont les communes concernées par les autorisations ?

Antoine FORCINAL, directeur général délégué de la Française de l'énergie : « Les arrêtés concernent quatorze puits de forage de recherche de gaz de houille, dont trois paires sur Longeville-lès-Saint-Avold et Zimming, et une paire sur Lachambre. »

Quand comptez-vous commencer les travaux ?

« Si l'on parle de travaux de préparation des sites (accès, aménagement des plateformes), nous comptons démarrer à l'été 2016. Des sondages archéologiques doivent être effectués en amont, conformément à la réglementation. Si tous les feux sont au vert, le premier forage devrait démarrer en septembre. »

Pourquoi est-ce nécessaire de procéder à de nouveaux forages ?

« Nous entrons en phase de pré-développement qui consiste à forer trois puits producteurs dans trois zones différentes en vue de réaliser plusieurs essais de production. Nous procédons à de nouveaux forages afin d'explorer de nouvelles veines, d'en tester le potentiel et de démarrer une petite production sur ces sites. »

Des demandes vont-elles être formulées sur d'autres communes ?

« Nous étudions effectivement d'autres sites mais aucun n'a été formellement identifié. L'instruction d'un permis de forage prend 12 à 24 mois et inclut un diagnostic d'impact environnemental qui s'instruit de mars à septembre (étude faune/flore). Dans le cadre de notre développement industriel, nous sommes obligés de nous projeter et d'étudier la faisabilité d'autres opérations. À ce jour, aucun dossier, pour aucun autre site, n'a été déposé. »

Quand pensez-vous pouvoir



Antoine Forcinal,
directeur général délégué
de la Française
de l'énergie.

Photo archives RL/Philippe RIEDINGER.

passer à l'exploitation ?

« La phase d'exploitation se fera au moment de l'octroi d'une concession, qui concerne une durée de production qui va de 15 à 50 ans. Actuellement, ces demandes de concessions n'ont pas été déposées. Elles le seront courant 2017. Nous avons justement besoin des données de Longeville-lès-Saint-Avold, Zimming et Lachambre pour pouvoir finaliser le plan de développement, qui est la pierre angulaire de la demande de concession. »

Allez-vous organiser des réunions pour informer les habitants ?

« La Française de l'énergie travaille actuellement à la mise en œuvre d'actions de communication et d'information afin de renforcer son écoute et de permettre à la population de mieux appréhender les dossiers. Notre société, consciente des interrogations de ces mouvements, mettra tout en œuvre pour y répondre. »

**Propos recueillis par
Bertrand BAUD.**